

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble portant le numéro 2120, rue De Salaberry, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en vertu du Règlement RCA11 09009.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement dont le bureau est situé au 555, rue Chabanel Ouest, Montréal (Québec) H2N 2H8.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-troisième jour de mars deux mille douze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique